

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 03698

Numéro SIREN : 482 755 741

Nom ou dénomination : ELLISPHERE

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2020 sous le numéro de dépôt 53505

ELLISPHERE
Société par actions simplifiée
Au capital de 2.512.590 euros
Siège social : 55 Place Nelson Mandela 92000 Nanterre
482 755 741 R.C.S. NANTERRE

(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2020**

Madame Valérie ATTIA, agissant en qualité de représentante de la société ARTHEMIS, elle-même Président de la société ELLISPHERE SAS au capital de 2 512 590 € ayant son siège social 55, place Nelson Mandela 92000 Nanterre immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 482 755 741, a pris la décision suivante portant sur :

- Réduction du capital social de la Société non motivée par les pertes d'un montant de six cent soixante neuf (669) euros par voie d'annulation de deux cent vingt-trois (223) actions auto-détenues par la Société d'une valeur nominal de trois (3) euros chacune.

Le Président après avoir rappelé que :

- L'assemblée générale des Associés en date du 15 avril 2020 a notamment autorisé la société à acquérir, en une ou plusieurs fois, tout ou partie de ses actions qui seront détenues par le FCPE ELLISPHERE, dans la limite toutefois de dix pour cent du montant du capital social et que, pour ce faire, tous pouvoirs ont été donnés au Président aux fins de représenter la Société lors des acquisitions décrites ci-avant (Huitième résolution) ;
- La société a acquis le 3 février 2020, 223 de ses actions, soit 0,026% des actions, lesquelles sont auto-détenues à ce jour
- l'assemblée générale des Associés en date du 15 avril 2020 précitée a conféré tous pouvoirs au président à l'effet d'annuler en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions faisant l'objet de la huitième résolution (neuvième résolution)..

A pris les décisions suivantes :

DECISION

Le Président,

- Décide de réduire le capital social d'un montant nominal de six cent soixante-neuf (669) euros par voie d'annulation de deux cent vingt-trois (223) actions auto-détenues par la Société d'une valeur nominale de trois (3) euros chacune, pour le ramener ainsi de son montant actuel de deux millions cinq cent douze mille cinq cent quatre-vingt-dix (2.512.590) euros à deux millions cinq cent onze mille neuf cent vingt-et-un (2.511.921) euros,
- Décide de réserver la réduction de capital aux actions auto-détenues par la Société,
- Décide que la réduction du capital social sera réalisée même en présence d'opposition des créanciers, les opérations de réduction du capital ne pouvant alors commencer qu'après que le sort des oppositions ait été réglé, c'est-à-dire après :
 - o l'expiration du délai de 20 jours mentionné aux articles L.225-205 et R.225-152 du Code de commerce si aucun créancier n'a fait opposition pendant ce délai ;
 - o que le tribunal a statué en première instance si, ayant été saisi d'oppositions, il a jugé que celles -ci n'étaient pas fondées et devaient être rejetées ;
 - o l'exécution de la décision du tribunal (constitution de garantie ou remboursement des créances) si ce dernier a fait droit à la demande du ou des opposants.
- Décide que la réduction du capital sera réalisée définitivement après la constatation par le Président (i) de l'absence d'opposition à l'expiration du délai précité , ou (ii) du règlement des oppositions selon les dispositions ci- dessus en présence d'opposition .

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

Le Président
Pour la société ARTHEMIS
Madame Valérie ATTIA

